



LE CONGE SABBATIQUE



L

Le congé sabbatique est un congé pour convenance personnelle accordé au salarié. L'employeur n'a pas l'obligation d'accorder un congé sabbatique au salarié. Le congé comporte une durée minimale et une durée maximale. Durant le congé sabbatique, le contrat de travail du salarié est suspendu.

Le salarié qui souhaite bénéficier d'un congé sabbatique doit remplir toutes les conditions suivantes.

Ancienneté dans l'entreprise : Le salarié doit avoir une ancienneté d'au moins **36 mois** dans l'entreprise. L'ancienneté prise en compte peut être considérée sur plusieurs périodes de travail non consécutives dans l'entreprise. Toutefois, une convention ou accord collectif d'entreprise peut prévoir une durée d'ancienneté différente.

Années de travail : **Le salarié doit avoir effectué 6 années d'activité professionnelle.**

Délai de carence entre 2 congés : Le salarié ne doit pas avoir bénéficié dans l'entreprise, à la date de départ en congé, au cours des 6 années précédentes

- soit d'un projet de transition professionnelle (PTP) d'une durée d'au moins 6 mois,
- soit d'un congé pour création ou reprise d'entreprise,
- soit d'un précédent congé sabbatique.

Le salarié doit informer l'employeur de son souhait de prendre un congé sabbatique au moins **3 mois** avant la date de départ envisagée et doit adresser sa demande à l'employeur par tout moyen permettant de justifier de la date de demande de congé (lettre ou courrier électronique recommandé, par exemple).

L'employeur informe le salarié soit de son accord sur la date de départ choisie par le salarié, soit du report de cette date, soit du refus de lui accorder le congé. En l'absence de réponse de l'employeur dans un délai de 30 jours à compter de la présentation de la demande, le congé sabbatique est accordé. L'accord, le report ou le refus de l'employeur sont soumis à conditions. Elles varient en fonction de la taille de l'entreprise (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2381>)

La durée du congé varie de **6 mois minimum** à **11 mois maximum**. Toutefois, une convention ou un accord collectif d'entreprise peut prévoir des durées différentes.

Conséquences sur le contrat de travail : Pendant la durée du congé sabbatique, le contrat de travail est suspendu.

Indemnisation : **Le congé sabbatique n'est pas rémunéré.**

Report des congés payés : Si son congé sabbatique n'est pas rémunéré, le salarié peut le financer par une partie de ses congés payés dont les conditions de ce report sont fixées par convention ou accord collectif d'entreprise.

Activité professionnelle pendant le congé : Pendant le congé sabbatique, **le salarié peut exercer une autre activité professionnelle, salariée ou non.** Cependant, il doit respecter les obligations de loyauté et de non-concurrence vis-à-vis de son employeur.

Reprise anticipée : Le salarié ne peut invoquer aucun droit à être réemployé avant la fin de son congé sabbatique. Un retour anticipé dans l'entreprise reste toutefois possible avec l'accord de l'employeur. Après un congé sabbatique, **le salarié retrouve son emploi précédent ou un emploi similaire** dans l'entreprise. **Il perçoit une rémunération au moins équivalente à celle qu'il percevait au moment du départ en congé.**

Le salarié a le droit de bénéficier d'un entretien professionnel avec son employeur consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle.

[Prénom] [Nom du demandeur]
[Adresse du demandeur]
[Code postal] [Commune]

À [Ville], le : [date]

[Nom de l'employeur]
[Adresse]
[Code postal] [Commune]

[Type de remise de la lettre]

Madame la Directrice (ou Monsieur le Directeur),

Je souhaite bénéficier d'un congé sabbatique du (date de début et de fin du congé), soit (durée du congé).

(Facultatif)

Durant ce congé, j'ai pour projet de (développez votre projet).

Je dispose de l'ancienneté requise pour bénéficier de ce dispositif, à savoir (ancienneté) en tant que salarié à (entreprise) et je n'ai bénéficié d'aucun congé sabbatique au cours des six dernières années.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice (ou Monsieur le Directeur), mes salutations distinguées.

Signature